

ATTENTION VIGILANCE
AIDES A L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

RAPPEL : Billom Communauté a mis en place des aides à l'amélioration de l'habitat (adaptation, énergies, insalubrité) par convention avec l'ANAH. Grâce à ce dispositif, vous pouvez bénéficier d'aides de l'État **ET** de l'intercommunalité ; de plus, vous êtes accompagné gratuitement par SOLIHA, opérateur choisi et financé par Billom Communauté pour vous aider dans le choix des entreprises, les travaux à envisager et faire vos demandes de subventions.

MAIS ATTENTION : vous êtes très nombreux à subir des démarchages principalement téléphoniques pour des aides à l'amélioration de l'habitat. Vos interlocuteurs vous induisent souvent en erreur en se faisant passer par exemple pour Soliha, ou en se disant mandaté par la mairie... **en aucun cas, la mairie, Billom Communauté ou Soliha ne vous démarchent par téléphone, par courrier ou à domicile.**

Pour toutes questions concernant votre éligibilité aux aides, les travaux à envisager, des simulations de plan de financement, **vous ne devez composer qu'un seul numéro : 04 73 42 30 72.**

Vous contacterez ainsi RENOV' ACTIONS63, le service public de la rénovation de l'habitat porté par le Conseil départemental et financé également par toutes les intercommunalités du Puy-de-Dôme dont Billom Communauté. Vous obtiendrez une réponse neutre, gratuite et vous serez orienté vers le dispositif correspondant à vos ressources et à vos besoins et éviterez ainsi de perdre des subventions, notamment la part de Billom Communauté.

Pour plus de renseignements : www.billomcommunaute.fr/vie-pratique/habitat/opah-des-aides-pour-lamelioration-de-lhabitat/